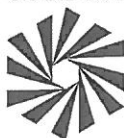


GRAND SITE



DE FRANCE



MAIRIE DE VERGISSON

Département de Saône et Loire

**2 place de la mairie
71960 VERGISSON**

téléphone 03 85 35 83 96

mairie-vergisson@wanadoo.fr

web : vergisson.com

COMPTE RENDU DE SEANCE DU 06 octobre 2015

Suivant l'article L 2121-25 du CGCT

Le 6 octobre 2015 à 19 h 30, en mairie de Vergisson, s'est réunis :

Sous la présidence de Monsieur Roger LASSARAT

- Mmes et Mrs Anne BROCHETTE, Didier VEILLITH, Pierre BAGNE, Eve REY, Eric FOREST, Jean Michel CARRETTE, Gisèle MEUNIER, Lionel LAUER

1° Délibération / CCAS - dissolution

Le conseil municipal décide de dissoudre le CCAS de Vergisson sur proposition de la loi NOTRe du 7/08/2015, et d'intégrer sa gestion dans la gestion communale de Vergisson.

2° Délibération / Salle des fêtes – tarifs de location

Le conseil municipal accepte le réajustement de certains tarifs de location notamment celui pour les utilisations brèves (apéritif, assemblée générale...) ; le nouveau tarif prend effet à compter de ce jour.

3° Délibération / RODP distribution gaz

Le conseil municipal sollicite auprès de Grdf la redevance pour occupation du domaine public ; le calcul s'établit à partir de la longueur de canalisation de distribution.

4° Délibération / Réaménagement de la place de l'église – avenant 2 et nouvel esquisse

Le conseil municipal approuve la nouvelle esquisse prenant en compte les modifications imposées par les services de l'état.

Il accepte également l'avenant 2 au marché de maîtrise d'œuvre portant le montant des honoraires du bureau d'étude à 56 265 euros HT.

Il autorise le Maire à déposer le dossier de demande de travaux - urbanisme.

5° Délibération / Aménagement du point d'accueil – avenant 3

Le conseil municipal décide de ne pas conclure l'avenant d'augmentation n° 3 d'un montant de 1651 euros HT, justifiant que la commune n'est pas responsable de cette erreur technique.

Une proposition sera faite auprès de l'entreprise concernée afin de trouver une solution amiable.

6°/ Délibération / Comptabilité

Le conseil municipal approuve la modification des crédits budgétaires afin de procéder à l'acquisition d'un véhicule d'intervention (sapeurs-pompiers) d'occasion ainsi que d'une remorque citerne.

7°/ Délibération / Baux communaux – affaire Bleton

Suite au délibéré du tribunal paritaire statuant par jugement contradictoire et en premier ressort, déboute la commune de Vergisson de ses demandes.

Le conseil municipal par 3 contres et 6 abstentions, décide de ne pas faire appel au jugement.

Le Maire
Roger LASSARAT



Handwritten signature of Roger Lassarat